Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 48 (1940)
Heft: 5

Artikel: Un sondage archéologique à Nyon
Autor: Pelichet, Edgar
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-37740

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Un sondage archéologique à Nyon

A l'instigation du musée de Nyon, M. Kaeppeli, propriétaire à Nyon, a bien voulu consentir à entreprendre un sondage dans sa propriété de la Grand'rue, voisine du lieu où fut découverte, en 1932, la mosaïque d'Artemis, de l'époque romaine.

Cette mosaïque est entourée de mystère, en effet; elle n'est de toute évidence qu'un gros fragment (21 mètres carrés) d'un pavement important dont on ignore tout, sinon l'âge.

On s'expliquerait mieux sa destination et ses proportions primitives, si des fouilles pouvaient être entreprises dans tout le voisinage du lieu de découverte. Pour l'instant, l'endroit le plus aisé à explorer était la cour de M. Kaeppeli.

Le sondage a révélé qu'il y avait, sous cette cour, à l'époque romaine un dallage constitué de carreaux de marbres multicolores. En outre, on a désormais la certitude qu'entre cette aire de marbres et la mosaïque proprement dite, il n'y avait pas de mur de séparation, ni de bordure formant limite; les deux surfaces se joignaient. On en doit déduire que le monument primitif comportait, comme dans une infinité d'autres bâtiments contemporains, une aire centrale, pavée de marbres formant des dessins géométriques, autour de laquelle courait une large zone (4 mètres) de mosaïque — dont le fragment découvert en 1932 serait une partie ; à l'extérieur de cet ensemble, il y avait une bordure, également en mosaïque, ornée de grecques, longeant une colonnade qui supportait vraisemblablement un portique.

Le soussigné a soutenu ailleurs que la mosaïque d'Artemis devait dater de la fin du 1er siècle ou du début du second.

Parmi les vestiges mis à jour grâce au sondage Kaeppeli, se trouve un morceau d'inscription qui confirme cette date ; la seule lettre gravée lisible est un L ; sa taille nette et son dessin parfait dénoncent clairement le premier siècle [1].

Dr Edgar PELICHET,
conservateur du musée historique de Nyon.

Bons procédés entre conseillers

Extrait du Registre du Conseil de Morges, à la date du 3 avril 1724 :

« Sur la réquisition faitte par Mons. L'assesseur Ballival DeMartine, Lequel a représenté que Sa Santé ne luy permettant pas de boire du Vin nouveau, qu'on luy permit de changer Celuy qu'il a de Son cru, contre du Vieux qu'on luy offre à Perroy, quantité pour quantité [2]. Et que le même char qui mènera Le Sien ramènera Celuy qu'on luy donnera par contre. Considéré que La réquisition de Mons. DeMartine n'est qu'en Considération de sa mauvaise santé, on La Luy a accordé pour le présent sans Conséquence pour L'avenir. »

« Monsieur Le Conseiller Jean-François DeBeausobre ayant requis qu'on lui permit de tenir une chèvre pour en faire boire Le Lait à une sienne petite-fille qui Est malade, ce qui Luy a Eté accordé pour autant de temps qu'il en aura besoin. »

Du 15 mai, dite année :

« L'on a permis à Mons. le Conseiller Mandrot L'aîné de mettre au Parc une anesse, Etant obligé d'En prendre Le Lait pour son indisposition, ce qui Luy a été accordé. »

---

[1] Sur la mosaïque de Nyon, voir *R. H. V.* de 1933, p. 44. Notice de MM. Maurice Barbey et Henri Vautier, et 1934, p. 52. GENAVA, 1933 et 1935, notices de MM. Blondel, Deonna et Clouzot.

[2] Pour assurer la vente des vins, on ne devait consommer que ceux qui provenaient des vignes du territoire de la commune.

Extrait de *l'Ami de Morges* du 6 janvier 1940.